

Musée Classé - Encaissement et réaffectation d'un don de l'Association des Amis des Musées et de la Bibliothèque

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Association des Amis des Musées et de la Bibliothèque a décidé de faire un don d'un montant de 15 000 F, à titre de participation à l'organisation technique de l'exposition «Sébastien ERARD, ou l'aventure du piano forte» qui se tient actuellement au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission des Affaires Culturelles :

- d'encaisser cette somme en recettes sur le chapitre 903.61 / article 1059.00509 - 52010 ;
- de la réaffecter en dépenses sur le même chapitre 903.61 / article 2141.00509 (acquisition de matériel) - 52010.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.